



SYRIE

1. Informations financières



Important ! Les modalités d'utilisation de votre carte de banque en dehors de l'Europe ont été adaptées le 17 janvier 2011. Pour diminuer le risque de fraude, dans ce pays, vous ne pouvez normalement pas utiliser la fonction Maestro de votre carte de banque. Les modalités d'utilisation de vos cartes de crédit n'ont pas changé. En revanche, depuis le 1^{er} février 2011, vous payez moins de frais d'opération pour vos retraits d'argent de liquide en dehors de l'Europe, quel que soit le montant. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller ou votre agence BNP Paribas Fortis. Vous pouvez aussi nous appeler au +32 2 762 20 00.

- **Devise:** Livre syrienne (SYP): non négociable auprès de BNP Paribas Fortis.
- **Importation autorisée:** importation et l'exportation autorisées jusqu'à concurrence de 5.000 USD.
- **Moyens de paiement les mieux acceptés:** le cash (de préférence en USD). **Les transactions (paiements et retraits d'argent) avec les cartes de paiement sont encore très limitées.**
- **Autres devises les plus acceptées:** USD, EUR.

2. Contacts utiles

- **Régler vos affaires bancaires de l'étranger**
 - Tél.: +32 2 762 20 00 Fax +32 2 433 40 35 (du lundi au vendredi de 7 à 22 h et le samedi de 9 h à 17 h.)
 - PC banking : <http://www.bnpparibasfortis.be> (24h sur 24 et 7j sur 7)

3. Sites utiles

- **Conseils de voyage de BNP Paribas Fortis:** <http://www.bnpparibasfortis.be/voyager>
- **Conseils de voyage des autorités fédérales par pays**
http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination